



AFREC

Commission Africaine
de l'Énergie



RAPPORT DE DIAGNOSTIC ET PLAN D' ACTIONS

JUILLET 2025

*Préparé pour le Ministère de l'Electricité
et des Energies Renouvelables de la
Guinée Equatoriale (MEER)*



**Programme d'appui aux états
membres de l'Union Africaine et
les communautés économiques
régionales pour améliorer ou
mettre en place des systèmes
nationaux/régionaux d'information
sur l'énergie (SIEN/SIER)**



Copyright © AFREC 2025. Tous droits réservés.

L'initiative de la Commission africaine de l'énergie (AFREC) visant à accompagner les États membres de l'Union africaine (UA) dans la mise en place et le renforcement des systèmes nationaux d'information énergétique constitue une étape stratégique majeure pour le développement durable du secteur énergétique africain. Des données énergétiques fiables, crédibles, actualisées et complètes sont indispensables à l'élaboration de politiques efficaces, à une planification des investissements pertinente et à la mise en œuvre réussie des stratégies énergétiques aux niveaux national, régional et continental.

Ce rapport diagnostique quinquennal, assorti d'un plan d'action, offre une vue d'ensemble complète des systèmes nationaux d'information énergétique et propose des actions stratégiques pour renforcer le capital humain, les infrastructures ainsi que les ressources financières nécessaires à la modernisation de ces systèmes. En améliorant les systèmes nationaux d'information énergétique, l'AFREC entend doter les États membres d'outils modernes favorisant une prise de décision fondée sur des données probantes et renforçant le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets énergétiques.

Des systèmes d'information énergétique renforcés joueront un rôle déterminant dans l'accélération des progrès vers un accès universel à des services énergétiques modernes, abordables et fiables, conformément à l'Objectif de développement durable 7 de l'Agenda 2030 pour le développement durable et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Ils contribueront également à la réalisation des ambitions plus larges de l'Afrique en matière de sécurité énergétique, d'intégration régionale et de transformation économique.

À cet égard, la Commission africaine de l'énergie exprime sa sincère reconnaissance aux ministères de l'Énergie des 16 États membres suivants : Tchad, Cameroun, République centrafricaine, Djibouti, Eswatini, Éthiopie, Guinée équatoriale, Gambie, Libéria, Mauritanie, Mozambique, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Togo et Tunisie. L'AFREC adresse également ses remerciements aux coordinateurs nationaux, aux institutions, aux experts ainsi qu'aux parties prenantes concernées des États membres participants, dont l'engagement, la coopération et le dévouement ont été précieux tout au long de l'élaboration de ce rapport.

Grâce à un engagement politique fort et à une collaboration soutenue entre les États membres, les institutions régionales et les partenaires de développement, les années à venir offrent une opportunité unique de moderniser et d'harmoniser les systèmes de données énergétiques et de promouvoir une planification énergétique fondée sur des données probantes à l'échelle du continent africain.

La Commission africaine de l'énergie (AFREC) est une agence spécialisée de l'énergie de l'Union africaine (UA), chargée de développer le secteur énergétique africain à travers la facilitation, la coordination, l'harmonisation, la protection, la conservation, le développement, la promotion de l'exploitation rationnelle, la commercialisation et l'intégration des ressources énergétiques en Afrique.

Elle travaille activement avec un vaste réseau d'experts et de partenaires dans les 55 États membres de l'UA, en veillant à ce que toutes les initiatives énergétiques s'alignent sur le développement futur du secteur de l'énergie en Afrique et sur la poursuite de la construction de « l'Afrique que nous voulons ».

Pour toute demande complémentaire concernant ce rapport, veuillez vous adresser au :
Directeur exécutif



Commission Africaine de l'Energie (AFREC)

02 Rue Chenoua, BP791, Hydra, 16035

Algiers, Algeria

Tel : +213 23 45 9198

Fax : +213 23 45 9200

Email : afrec@africanunion.org

Site Web : www.au-afrec.org



1 RÉSUMÉ EXÉCUTIF	8
1.1 Résultats du diagnostic	8
1.2 Recommandations	10
1.3 Actions prioritaires	11
2 VUE D'ENSEMBLE DU PAYS	13
2.1. Description générale	13
2.2. Statistiques énergétiques	15
2.3. Contribution au Système d'Information Énergétique de l'AFREC	15
3 RAPPORT DE DIAGNOSTIC DES STATISTIQUES ÉNERGÉTIQUES	16
3.1. Environnement institutionnel et légal	16
3.1.1 Situation actuelle	16
3.1.2 Evaluation et analyse des lacunes	18
3.2. Ressources humaines et matérielles	19
3.2.1 Situation actuelle	19
3.2.2 Evaluation et analyse des lacunes	20
3.3. Collecte des données	20
3.3.1 Situation actuelle	20
3.3.2 Evaluation et analyse des lacunes	21
3.4. Traitement des données	22
3.4.1 Situation actuelle	22
3.4.2 Evaluation et analyse des lacunes	22
3.5. Contrôle qualité et validation	22
3.5.1 Situation actuelle	22
3.5.2 Evaluation et analyse des lacunes	22
3.6. Diffusion et analyse	22
3.6.1 Situation actuelle	22
3.6.2 Evaluation et analyse des lacunes	23
3.7. Analyses et recommandations	24
3.7.1 Matrice Forces / Faiblesses / Opportunités / Menaces	24
3.7.2 Recommandations	24
4 PLAN D'ACTION POUR ÉTABLIR UN NEIS	27
4.1. Identification et priorisation des actions requises	27
4.2. Implémentation du plan d'actions	31
5 ANNEXES	37
5.1. Résumé des résultats et des lacunes détectées lors du diagnostic	37
5.2. Hypothèses de coûts	39
5.3. Liste des entretiens	39
5.4. Questionnaires	39

LISTE DES ACRONYMES

AFREC	Commission Africaine de l’Energie
AIE	Agence Internationale de l’Energie
ETP	Equivalent Temps Plein
GECF	Gas Exporting Countries Forum
GES	Gaz à effet de serre
GNL	Gaz Naturel Liquéfié
GPL	Gaz de Pétrole Liquéfié
GWh	Giga Wattheures
IRES	International Recommendations for Energy Statistics
JODI	Joint Organisations Data Initiative
ktep	Millier de tonnes d'équivalent pétrole
MEER	Ministère de l’Electricité et des Energies Renouvelables
MMH	Ministère des Mines et des Hydrocarbures
Mtep	Mégatonne équivalent pétrole
INEGE	Institut Nationale des Statistiques de Guinée Equatoriale
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PF	Point Focal
PFN	Points Focaux Nationaux
PIB	Produit Intérieur Brut
SD	Sous-Directeur
SIE(N)	Système d'Information Energétique National
SEGESA	Société Nationale de l’Electricité de Guinée Equatoriale
TdR	Termes de référence
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Résumé des principaux résultats du diagnostic	9
Tableau 2 : Données transmises à l'AFREC	15
Tableau 3 : Diagnostic de l'environnement institutionnel	18
Tableau 4 : Ressources humaines dédiées aux statistiques	19
Tableau 5 : Diagnostic des ressources humaines et matérielles	20
Tableau 6 : Sources et procédures de collecte de données	20
Tableau 7 : Diagnostic de la collecte de données	21
Tableau 8 : Diagnostic de la validation des données	22
Tableau 9 : Diagnostic de la diffusion des données	23
Tableau 10 : Matrice des Forces / Faiblesses / Opportunités / Menaces	24
Tableau 11 : Recommandations	30

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Aperçu du plan d'action avec les phases et les activités principales	12
Figure 2 : Carte régionale – Guinée Equatoriale	13
Figure 3 : Consommation primaire totale d'énergie primaire (source : Enerdata)	14
Figure 4 : Production d'électricité (source : Enerdata)	14
Figure 5 : Environnement institutionnel	17
Figure 6 : Matrice de priorisation	28

1 RÉSUMÉ EXÉCUTIF



Ce rapport de Diagnostic et Plan d'action du Système d'Information Energétique (SIEN) pour la Guinée Equatoriale a été développé avec le soutien de l'AFREC et en étroite collaboration avec les Points Focaux Nationaux (PFN) de l'AFREC et le Ministère de l'Electricité et des Energies Renouvelables (MEER) de la Guinée Equatoriale.

Les objectifs de cette assistance technique sont de (1) réaliser un diagnostic des statistiques énergétiques, (2) recommander des activités spécifiques pour améliorer les statistiques énergétiques et renforcer ou établir un SIEN, et (3) générer un plan d'action de haut niveau qui identifie les ressources et les délais nécessaires à la mise en œuvre des actions recommandées.

1.1 RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC

À ce jour, la Guinée Equatoriale ne dispose pas d'un SIE national formalisé.

Le *Ministère de l'Electricité et des Energies Renouvelables* (MEER) est l'institution nommée référente par l'AFREC pour traiter des questions énergétiques de la Guinée Equatoriale. À ce titre, le point focal référent de l'AFREC, M. Fortunato Micha Mba Ntongono - en remplacement de M. Juan Pablo Nchuchuma Nkogo - qui est membre du MEER.

Concernant les données liées à l'électricité, la Direction des centrales du MEER coordonne l'activité des 3 centres de contrôle du pays (Malabo, Bata, Oyala). Les centres de contrôle ont l'obligation de transmettre les bilans des production électriques mensuelles via des rapports papiers à l'équipe statistique du MEER, composée de 6 personnes. Toutefois, ces rapports ne sont pas toujours transmis ou le sont avec un certain délai. Les agents du ministère ne se déplacent pas directement dans les centrales pour collecter les données et ne peuvent, à ce jour, garantir la fiabilité et la cohérence des données reçues (issues des rapports mensuels des centrales électriques). Il est donc à noter une absence de consolidation ou de contrôle de cohérence effectuée en amont.

L'institut Nationale des Statistiques de Guinée Equatoriale (INEGE) est en charge de consolider les statistiques énergétiques du pays après les avoir collectées auprès des ministères. INEGE produit des séries statistiques sur plusieurs produits énergétiques (production mensuelle de pétrole brut, GPL, GNL, électricité) et les diffuse dans ses annuaires statistiques disponibles sur son site web.

Le MEER n'a pas de vision sur les données collectées par l'INEGE ou sur la manière avec laquelle elles sont ensuite traitées.

Il est à noter une absence de communication entre le MEER et le *Ministère des Mines et des Hydrocarbures* (MMH) (pas de correspondant, pas de transmission internes de données).

Le tableau ci-dessous décrit les principales caractéristiques du programme de statistiques énergétiques de la Guinée Equatoriale telles qu'identifiées lors de la phase de diagnostic décrite dans la section 3 de ce document.

Item	Résultats du diagnostic
Environnement institutionnel et légal	- Le MEER est désigné référent par l'AFREC tandis que l'INEGE produit la majorité des statistiques énergétiques du pays ; - Manque de coordination entre les différents ministères et organismes (MEER, MMH, INEGE) ; - Besoin de création d'un cadre réglementaire adéquat (absence de politiques claires ou d'un cadre réglementaire, réglementations énergétiques) ;
Ressources humaines et matérielles	- Au sein du MEER, une équipe statistique constituée de 6 personnes (données électriques seulement) ; - Manque de moyens pour contrôler la qualité des données collectées des centrales électriques ; - Moyens informatiques limités au sein de l'équipe statistique du MEER ; - À ce stade, manque d'information sur l'équipe statistique au sein de l'INEGE (rôles, profils, actions, moyens) et les moyens informatiques à disposition ;
Collecte des données	- Absence de définition claire du rôle des PF au sein des différents organismes, pas de processus formel pour la collecte de données ni d'accord officiel qui définit la teneur des informations que les PF doivent transmettre ; - Le MEER ne traite que les données électriques et quelques données gazières (absence des données de biomasse, pétrole, utilisations finales de l'énergie) ;
Traitement des données	- Il n'y a pas d'outil existant propre au MEER utilisé pour compiler les statistiques de l'énergie ; - Re-saisie manuelle des données, ce qui entraîne une perte de temps et des risques d'erreur.
Contrôle qualité et validation	- Absence de processus de contrôles internes (production des statistiques) et externe (PF, ministère) ; - Manque de ressources nécessaires pour l'organisation d'atelier de validation (pas de connexion internet, pas de budget pour couvrir les frais de déplacement des participants...) ;
Diffusion et analyse	Diffusion d'annuaires statistiques annuels par l'INEGE ;

Tableau 1 : Résumé des principaux résultats du diagnostic

Les points forts de la Guinée Equatoriale sont la production de données énergétiques annuelles dans le yearbook de l'INEGE. Le volontarisme du MEER atteste de la volonté manifeste d'améliorer le processus de production des statistiques, qui souffre de problèmes institutionnels et structurels, se répercutant sur la collecte des données et, de facto, sur la qualité des statistiques.

Cependant, les données existantes sont difficiles à collecter à cause notamment (i) de l'absence d'échange direct entre l'équipe statistique du MEER, les fournisseurs de données et les différents ministères (MEER, MMH) ou institution de statistiques (INEGE), (ii) de la dispersion des données sources et du caractère dispersé du territoire (région continentale et région insulaire) (iii) de l'absence de mandat clair décrivant le calendrier et les responsabilités de chacun dans la collecte et la transmission des données, iv) de l'absence d'un outil interne numérique et centralisé de collecte de données.

Outre les problèmes structurels / institutionnels décrits ci-dessus, la production des statistiques est affectée par un manque de ressources (humaines, matérielles et budgétaires). En effet, si l'équipe statistique du MEER comporte actuellement 6 profils statisticiens, nous n'avons pas connaissance de la composition du personnel de l'INEGE ou du *Ministère de Hydrocarbures et des Mines* (MMH).

1.2 RECOMMANDATIONS

Quatre recommandations clés pour le renforcement des statistiques énergétiques de la Guinée Equatoriale ressortent du diagnostic :

1 – Améliorer le cadre institutionnel et améliorer le processus de collecte des données

→ Formaliser le rôle de chaque institution dans le système de statistique énergétique de la Guinée Equatoriale

il s'agira d'établir un inventaire des données requises et les institutions correspondantes pour, ensuite, formaliser les rôles et responsabilités de chaque parties-prenantes au processus de production des statistiques énergétiques.

→ Instaurer un processus régulier de travail et d'échange entre les Point Focaux pour fluidifier la collecte

Cela pourra prendre la forme de réunions périodiques d'échanges sur suivi du processus de collecte, en identifiant les points forts et les points d'amélioration.

→ Permettre la montée en compétence et pérennité des compétences

des personnes impliquées en mettant leur à disposition des ressources documentaires et des programmes de formation pour faire évoluer les compétences des Points Focaux pour s'adapter à l'évolution du système statistique.

→ Améliorer les données de consommation des produits énergétiques

Le diagnostic révèle l'absence de données sur la consommation finale des produits énergétiques par secteur. Une enquête sur la consommation finale d'énergie pourrait s'avérer utile pour quantifier les utilisations finales, en particulier pour la biomasse.

2 – Renforcer les capacités techniques et les ressources matérielles

→ Renforcer le matériel informatique

par l'acquisition de moyens informatiques et de connexion internet fiable afin de pouvoir interagir plus facilement et de recevoir l'ensemble des données électroniquement (et non pas papier).

→ Standardiser et documenter les outils de productions des statistiques, ainsi que

de mettre en place des fichiers Excel standardisés (type canevas) à diffuser auprès des fournisseurs des données pour la phase de la collecte des données pour limiter les retraitements et les re-saisies au moment de la consolidation des données.

3 – Compléter et mieux partager les publications

→ Produire et publier les statistiques énergétiques complètes

qui intègrent un bilan énergétique national et des indicateurs permettant de mener des analyses.

→ Entretenir des liens plus étroits avec les parties-prenantes

en mettant un groupe de travail incluant les principaux fournisseurs de données pour une coordination efficace.

4 – Pérenniser et formaliser les processus liés aux statistiques énergétiques

→ Formaliser les interactions et le partage de données entre les acteurs clés

par le développement d'accords formels de transmission de données entre parties-prenantes.

→ Améliorer et étendre les contrôles de qualité

en systématisant des mécanismes de contrôle automatiques au sein des canevas.

→ Examiner et évaluer régulièrement le processus statistique, les résultats et les besoins en formation

1.3 ACTIONS PRIORITAIRES

La section 4 de ce document développe un plan d'action quinquennal pour réaliser les recommandations et améliorer le système de statistiques énergétiques aligné dans la mesure du possible sur les recommandations internationales et les meilleures pratiques. Le plan comprend 22 actions prioritaires réparties sur quatre phases de mise en œuvre sur la période 2025-2029.

Alors que de nombreuses actions peuvent être réalisées par l'équipe existante avec peu de ressources supplémentaires, la mise en œuvre du plan d'action complet devrait nécessiter environ 156 000 € d'investissement. Ces coûts sont principalement des coûts de service pour apporter des améliorations à l'infrastructure et aux outils statistiques.

Compte tenu de cette évaluation, les actions à « résultat rapide » qui devraient être mises en œuvre en priorité à partir de S2 2025 sont les suivantes :

Acquérir le matériel informatique (Actions 2A.1 et 2A1) qui permette un travail efficace à un coût estimé 5 600 € pour doter les Points Focaux d'ordinateurs en nombre suffisant et les bureaux d'une connexion internet fiable.

Améliorer le processus de collecte de données avec les Points focaux consistant à (i) **Construire une routine de travail avec les Points Focaux** (Actions 1B.2, 1B.3) en organisant des réunions périodiques de suivi pour développer l'esprit d'équipe et mieux gérer/contrôler l'avancement de la collecte des données, (ii) **fournir aux Points Focaux des ressources de formation (Action 2B.1, 2B.2) et (iii) organiser des réunions régulières** avec les Points Focaux (Action 1B.1).

Les actions envisagées au cours de l'année 2026 consisteront principalement à **formaliser les relations inter-institutions et les missions des Points Focaux** (Actions 1A.1, 1A.2, 4A.1), **pérenniser la routine de travail avec les Points Focaux** (1C.1, 3B.1, 4B.1) et **initier la réflexion sur une enquête sur la consommation énergétique finale** (Action 1D.1).

La mise en œuvre de ces actions ouvrira la voie **aux actions prioritaires sur le long terme** qui nécessitent des ressources et une planification plus importante à mettre en œuvre dans les 24-36 mois. Celles-ci consisteront à (i) **réaliser l'enquête sur les consommations** (Action 1D.2) si cette option est retenue, (ii) **modifier le cadre réglementaire** (Action 1A.2) pour structurer les relations inter-institutions et pérenniser les processus d'échange d'information, (iii) **compléter les publications statistiques** pour intégrer un bilan énergétique et des indicateurs d'analyse (Action 3A.1) et enfin (iv) **développer des compétences économétriques de modélisation pour extrapoler les résultats de l'enquête de consommation finale** (Action 1D.3).

PLAN D'ACTION QUINQUENNAL POUR LE RENFORCEMENT DES STATISTIQUES ÉNERGÉTIQUES

PHASE 1: FINALISATION DU PLAN & ET PREMIÈRES ADAPTATIONS (S2 2025)

Renforcement du matériel informatique, initier la construction d'une relation de travail forte avec les points focaux chargés de la collecte



PHASE 2: CONSOLIDATION DES GAINS RAPIDES ET LANCEMENT DES PROJETS À LONG TERME (2026)

Formaliser les relations inter-institutions pour clarifier le cadre institutionnel, livrer les ressources documentaires aux PF, initier la réflexion sur une enquête sur la consommation énergétique finale



PHASE 3: IMPLÉMENTATION DE PROJETS À LONG TERME (2027-2028)

Modifier le cadre réglementaire pour y inscrire l'organisation des activités statistiques, réaliser une enquête de consommation, compléter les publications statistiques



PHASE 4: SUIVI ET MISE À JOUR (2029 ET +)

Poursuivre les actions engagées, développer des compétences économétriques de modélisation pour extrapoler les résultats de l'enquête de consommation finale et mettre en place une diffusion des données adaptée.

Figure 1 : Aperçu du plan d'action avec les phases et les activités principales

2 VUE D'ENSEMBLE DU PAYS

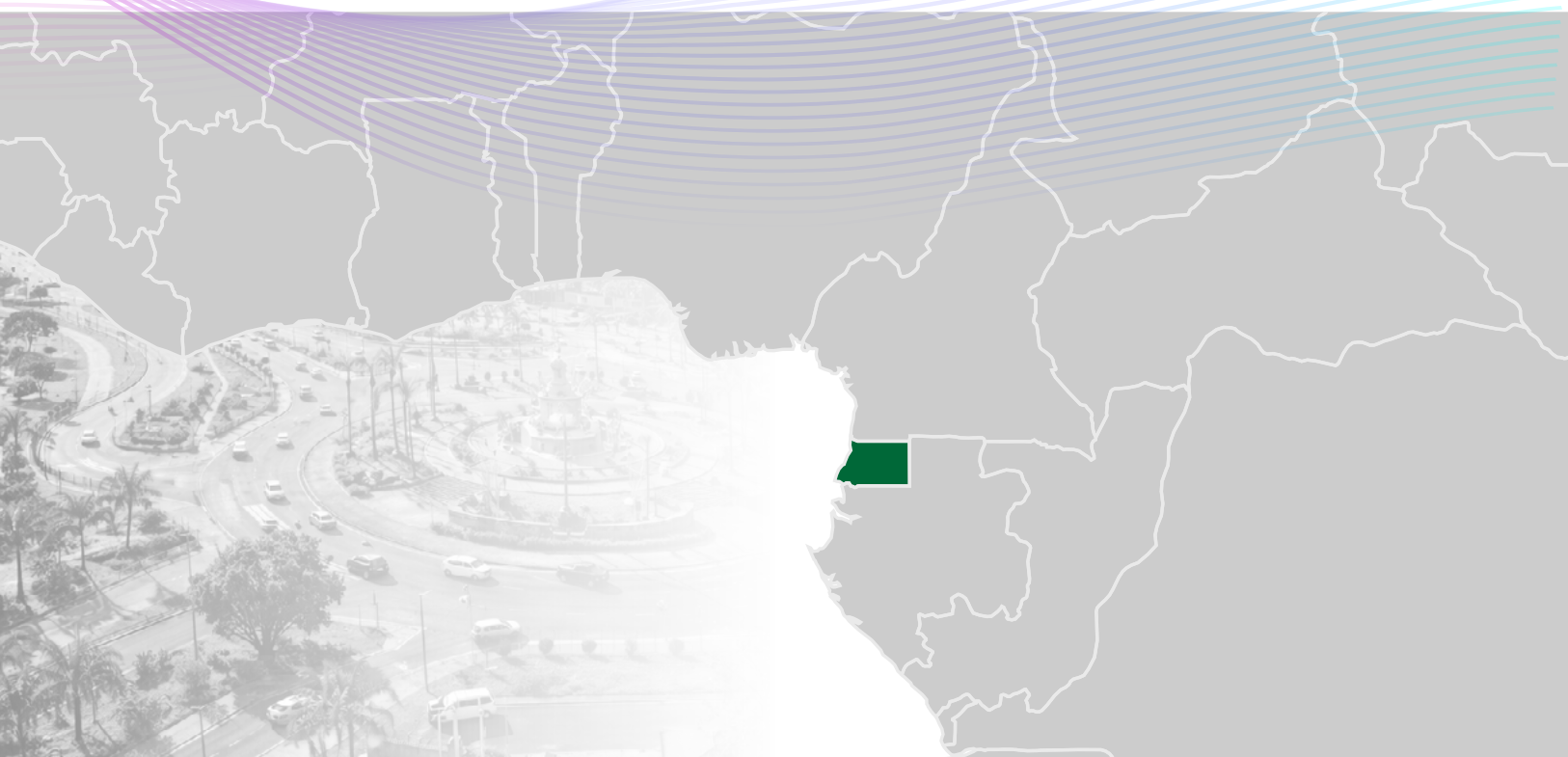


Figure 2 : Carte régionale – Guinée Equatoriale

2.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE

La Guinée Equatoriale est membre de l'Union Africaine (ancienne Organisation de l'Unité Africaine) depuis 1968. La langue officielle est l'espagnol, bien que le français, le portugais et d'autres langues locales soient également parlées.

Sur le plan géographique, la Guinée Equatoriale est un pays de l'Afrique centrale, soumis à un climat équatorial, qui s'étend sur 28 000 km² comprenant une partie continentale et une partie insulaire. Le pays possède une population estimée à plus de 1.8 million d'habitants en 2024. Il s'agit d'un pays bordé par le Cameroun et le Gabon. Il possède une façade maritime sur l'océan Atlantique.

L'économie de la Guinée Equatoriale repose essentiellement sur les hydrocarbures (pétrole, gaz, méthanol), et dans une moindre mesure sur le bois et les produits agricoles (cacao, café). Elle est membre de l'OPEP depuis 2017. Le PIB/habitant s'établit autour de 7 700 USD (2023), c'est-à-dire un des plus hauts d'Afrique (le troisième plus élevé de l'Afrique sub-saharienne), malgré une tendance à la baisse depuis 2015¹ (suite à la baisse des prix internationaux du pétrole). En outre, le pays dispose d'importants gisements de minéraux inexploités (or, diamants, fer, bauxite)².

En 2023, la production totale d'énergie primaire est estimée à 11 Mtep tandis que la consommation d'énergie finale est de 3 Mtep³. La production primaire est composée essentiellement de gaz naturel (52%) ainsi que de pétrole brut (46%), qui sont respectivement exportés à hauteur de 60% et 90%, sous forme de GNL pour le gaz naturel (le gaz naturel domestique restant étant essentiellement consommé dans la centrale électrique de Malabo). Bien que plusieurs projets soient en cours de négociations, le pays ne dispose pas encore de raffinerie et importe la totalité des produits pétroliers consommés malgré son statut de pays producteur de pétrole brut. Par ailleurs, le pays a produit 1 700 GWh d'électricité en

1- Source : Banque Mondiale : <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.PCAP.CD?locations=GO>

2- Source : African Energy Chamber : [La Guinée équatoriale invite les sociétés minières à explorer le Rio Muni Mainland, une région frontalière très prometteuse - African Energy Chamber](#)

3- Source : Enerdata Global Energy and CO2 Data

2023, dont 600 GWh à partir d'hydroélectricité et 1 100 GWh à partir de gaz naturel. Le pays dispose de ressources renouvelables, notamment hydraulique et solaire, mais ce dernier reste non exploité à l'heure actuelle.

La Guinée Equatoriale est scindée entre une région continentale et une région insulaire, ce qui, en termes de statistiques électriques, suppose des infrastructures et des réseaux électriques distincts. Le pays dispose principalement d'une centrale à gaz (Malabo, 154 MW) dans la région insulaire, et d'une centrale hydroélectrique (Djibloho, 120 MW) dans la région continentale. Quelques centrales au fioul lourd (Bata, 24 MW) alimentent également la région continentale.

La consommation finale d'énergie est principalement constituée de gaz naturel (80% en 2023), principalement consommé dans l'industrie, et, dans une moindre mesure, de produits pétroliers (10%), l'électricité (5%) et de biomasse (5%). La part de la biomasse est négligeable, ce qui est relativement peu commun sur le continent, et s'explique par le statut de pays producteurs d'hydrocarbures. Sur le plan électrique, le mix énergétique est dominé par les énergies fossiles (à plus de 65%), l'hydraulique étant la seule énergie renouvelable développée de façon significative.

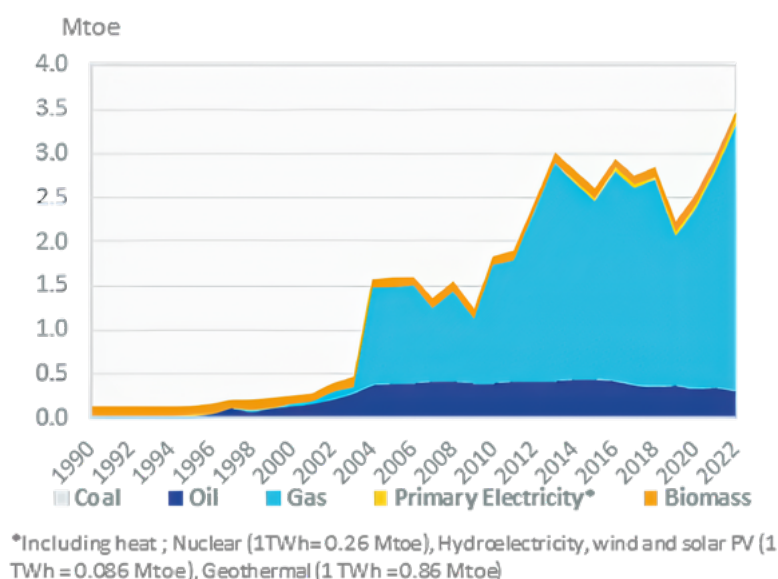


Figure 3 : Consommation primaire totale d'énergie primaire (source : Enerdata)

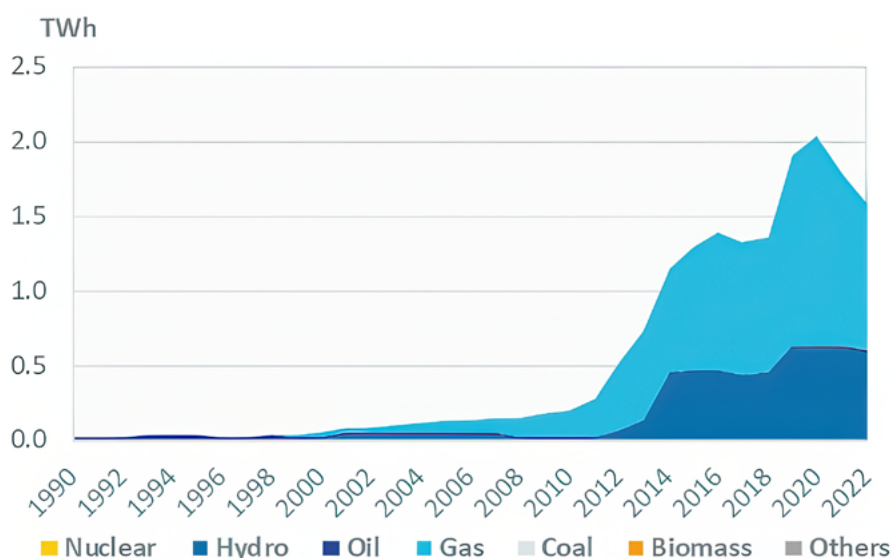


Figure 4 : Production d'électricité (source : Enerdata)

2.2 STATISTIQUES ÉNERGÉTIQUES

À ce jour, la Guinée Equatoriale ne dispose pas d’un SIE National formalisé et ne publie pas de bilan énergétique à proprement parlé. Néanmoins, l’institut national des statistiques (INEGE), publie annuellement quelques séries énergétiques dans ses annuaires statistiques.

À ce stade, aucun contact n’a pu être établi avec l’INEGE.

Les statistiques électriques sont gérées par le Ministère de l’Electricité et des Energies Renouvelables (MEER), comportant une équipe de 6 personnes. Ils reçoivent les données des centrales de SEGESA (compagnie électrique nationale) sous la forme de rapports papiers et fichiers Excel. La qualité des données souffre parfois de transmissions aléatoires des données, notamment concernant les données des centrales de la région continentale (données parfois envoyées avec une année de retard). L’équipe statistique traite les données reçues et calcule un certain nombre d’indicateurs pour la production de rapports internes au MEER.

L’INEGE envoie du personnel au sein du MEER pour récolter des données électriques.

Les statistiques produites par le MEER sont très incomplètes (limitées à l’électricité), et des difficultés persistent quant à la qualité des données sources, la collaboration des acteurs et les moyens matériels et humains disponibles. La gestion des questions de consommations désagrégées par sous-secteur, ainsi que d’efficacité énergétique sont à développer dans leur intégralité.

2.3 CONTRIBUTION AU SYSTÈME D’INFORMATION ÉNERGÉTIQUE DE L’AFREC

Selon le MEER, l’institution a saisi les données et fourni à l’AFREC le questionnaire du bilan énergétique pour l’année 2022. Les autres questionnaires (efficacité énergétique, capacité de production électrique, prix) n’ont pas été rempli ni communiqué à l’AFREC.

	Bilans énergétiques	Statistiques sur l’efficacité énergétique	Capacité des usines de production	Prix et taxes
Transmis à l’AFREC ?	OUI	NON	NON	NON

Tableau 2 : Données transmises à l’AFREC

3 RAPPORT DE DIAGNOSTIC DES STATISTIQUES ÉNERGÉTIQUES



Ce diagnostic a été développé en étroite collaboration avec les Points Focaux Nationaux (PFN) de l'AFREC, c'est-à-dire M. Fortunato Micha Mba Ntongono -en remplacement de M. Juan Pablo Nchuchuma Nkogo- qui est membre du MEER de la Guinée Equatoriale. Les résultats du diagnostic sont basés sur des entretiens structurés couvrant les institutions, les ressources et les processus statistiques en place, ainsi que sur un examen détaillé des données et de la documentation partagées par les PFN.

Le rapport de diagnostic est organisé en sept sections thématiques couvrant l'environnement institutionnel, les ressources humaines et matérielles, les principales étapes des processus de statistiques énergétiques (collecte des données, traitement des données, contrôle-qualité, et diffusion), ainsi que d'autres éléments divers le cas échéant. Chaque section thématique décrit la situation actuelle, les principaux défis ou problèmes, et les solutions ou recommandations potentielles pour améliorer les statistiques sur l'énergie.

La dernière section du rapport de diagnostic adopte une vue transversale des défis rencontrés dans chacun des domaines thématiques et propose une hiérarchisation des problèmes et des solutions pour traiter les questions prioritaires. Cette hiérarchisation est ensuite utilisée pour développer un plan d'action pour l'établissement d'un SIE dans la section 4 de ce document.

3.1 ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET LÉGAL

3.1.1 SITUATION ACTUELLE

L'institut nationale des statistiques (INEGE) est en charge de récupérer les informations collectées dans les différents ministères et de produire des statistiques énergétiques. Cette responsabilité lui a été confié par la Loi n°2001-03 du 17 mai 2001 portant organisation et fonctionnement de la Direction générale des statistiques et réglementant les statistiques (Ley n°3/2001 de fecha 17 de mayo, reguladora de la estadística). Pour cela, l'INEGE collecte les données auprès des institutions suivantes :

- Le Ministère des Mines et des Hydrocarbures (MMH) collecte et rassemble les données sur les hydrocarbures auprès de plusieurs entreprises publiques ou parapubliques, parmi lesquelles figurent :
 - La Compagnie Nationale du Gaz de Guinée Équatoriale (**SONAGAS**) a été créée par décret Présidentiel en 2005. Elle a pour mission l'exploitation et la commercialisation des ressources gazières du pays. En tant qu'entreprise publique, SONAGAS veille à ce que les bénéfices tirés de la commercialisation et du traitement du gaz reviennent entièrement à l'État. SONAGAS est actionnaire à 37.93% de l'entreprise **EG LNG** qui exploite et commercialise le gaz naturel liquéfié du pays.
 - **GEPetrol** est la compagnie nationale en charge de l'exploitation des ressources de pétrole en Guinée Equatoriale. En tant qu'entreprise publique, elle représente et défend les intérêts de l'Etat dans le consortium avec les majors internationales. L'entreprise a été par décret Présidentiel en 2001 et devenue opérationnelle à partir de 2002. GEPetrol chapote plusieurs filiales dont GEPoil & Petroleum (exploitation des ressources pétrolières) et GEPetrol Servicios (distribution et vente de produits pétroliers).
 - Le Comité de collecte et de traitement des données fiscales de la Guinée équatoriale (**CODAFIS**) au sein du Ministère des finances et du budget (Ministerio de Hacienda y Presupuestos) qui est en charge données relatives à la production d'Hydrocarbures.
- LE **MEER** qui est responsable des statistiques électriques qui lui-même collecte les données auprès d'entreprises privées et publiques liées aux centrales électriques de SEGESA (compagnie nationale) et à l'analyse des données collectées pour la production de rapports internes.
- La direction des forêts du Ministère de l'Agriculture (Ministerio de Agricultura, Ganadería y Desarrollo Rural) pour les données de biomasse.

Le schéma ci-dessous illustre l'environnement institutionnel dans lequel opère l'INEGE.

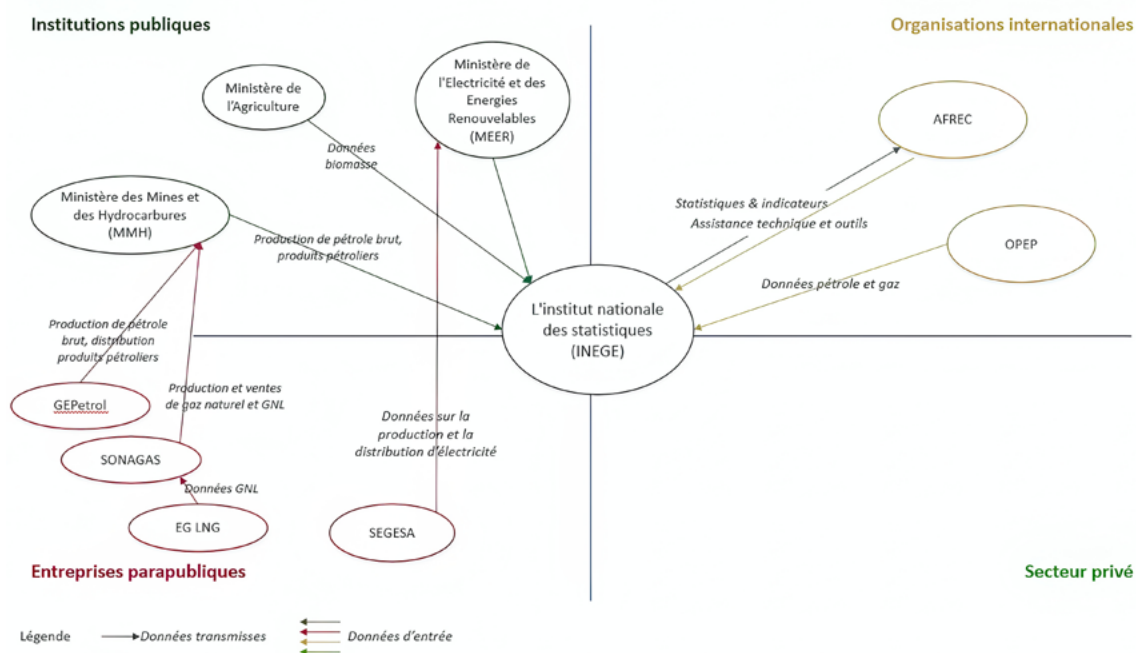


Figure 5 : Environnement institutionnel

3.1.2 ÉVALUATION ET ANALYSE DES LACUNES

Selon les informations collectées en entretien, l’environnement institutionnel global des statistiques de l’énergie n’est pas propice à la fourniture efficace des données et analyses requises, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d’abord, il existe un problème de formalisation des rôles de chacun. Le point focal défini par l’AFREC est intégré au sein du MEER, qui n’est responsable que de la seule collecte et traitement des données électriques. A notre connaissance, aucun point focal n’a été désigné au sein de l’INEGE, qui détient pourtant un rôle central dans la collecte et la production de séries statistiques, toutes énergies confondues. Aucun autre point focal ne semble avoir été désigné au sein des autres institutions partenaires, telles que le MMH, qui ne semble pas communiquer d’information au MEER.

Le rôle du Comité de collecte et de traitement des données fiscales de la Guinée équatoriale (CODAFIS) au sein du Ministère des finances et du budget, qui a été mentionné au cours des entretiens, est à éclaircir.

Il est essentiel de définir contractuellement le rôle des différents points focaux pour que la production des statistiques figure parmi les priorités des différents ministères et institutions. En l’occurrence, il n’y a pas de procédure écrite pour cadrer la relation et les modalités de collaboration entre l’équipe statistique du MEER et les autres ministères (pas de points focaux nommés dans les autres ministères). Cela constitue donc des points blocages administratifs pour un échange fluide des données. Pour surmonter ces difficultés, le MEER doit accompagner ses demandes de données d’un courrier de mission officiel du MEER pour lever les blocages. Le déploiement d’accord cadre d’échange de données entre les différentes institutions serait de nature à fluidifier grandement le processus de production des statistiques énergétiques.

Par ailleurs, la collecte de données à des fins de reporting pour l’AFREC n’est pas nécessairement bien compris par toutes les parties-prenantes. Aussi, il semble qu’un document explicatif des objectifs poursuivis par l’AFREC en matière de statistiques énergétiques, des usages et bénéfices de ces statistiques pour le pays comme pour l’AFREC pourrait faciliter la coopération des parties-prenantes.

Deuxièmement, des problèmes matériels (décrits à la section sur le matériel) compliquent les interactions déjà complexes.

Le tableau suivant résume les difficultés identifiées lors du diagnostic en ce qui concerne l’environnement institutionnel.

N°	Problématique	Description
1.1	Absence de convention cadre de partage des données statistiques entre l’INEGE et les différentes institutions	Un cadre juridique définissant les rôles et responsabilité de chaque institution manque pour fluidifier le partage de données. Il en résulte des livraisons de données avec des délai, parfois même l’absence pure et simple de données (pour certains mois d’une année) ce qui dégrade la qualité des statistiques produites.
1.2	Manque de clarté dans les responsabilités affectées au Point Focaux siégeant dans les institutions partenaires	Les missions de production des statistiques affectées aux Point Focaux Partenaires ne sont pas contractuellement définies et tendent à être négligées, au profit des activités quotidiennes.
1.3	Blocages institutionnels	Les objectifs et les bénéfices des statistiques énergétiques ne sont pas toujours connues des parties-prenantes. En conséquence, les sollicitations pour remonter les informations / données en sont entravées.

Tableau 3 : Diagnostic de l’environnement institutionnel

3.2 RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette section décrit les ressources humaines et matérielles ainsi que les équipements informatiques qui servent à la production et la gestion des statistiques énergétiques, dans le but d'identifier les lacunes ou les obstacles à (i) l'établissement d'un NEIS, (ii) la réalisation des questionnaires AFREC.

3.2.1 SITUATION ACTUELLE

La section ci-dessous détaille les ressources humaines et matérielles de l'équipe statistique du MEER.

Les équipes de l'INEGE et du MMH n'ayant pas pu être interviewé à l'heure actuelle, nous ne disposons pas d'information à cet égard.

RESSOURCES HUMAINES

Au sein du MEER, l'équipe chargée des statistiques sur l'énergie est composée de 6 membres se consacrant à plein temps aux statistiques sur l'énergie, dont les 2 membres suivants interviewés :

Nom	Poste occupé & Institution	Rôle dans les statistiques énergétiques	Temps passé sur les statistiques	Formation / Coursus
Fortunato Micha MBA Ntongono	MEER	Coordinateur du projet SIE		
Ruth Mbengono	MEER	Technicien en Statistique	100%	Ingénieure électricienne
Andrés Mitogo	MEER	Technicien en Statistique	100%	Economiste
Miguel Abeso	MEER	Directeur		

Tableau 4 : Ressources humaines dédiées aux statistiques

Les rôles de la section des statistiques comprennent la collecte, la saisie, l'analyse, et la validation de données électriques pour la production de rapports internes au sein du ministère. L'équipe se caractérise par :

- **Une claire distribution des tâches**, les agents étant chargés de la production des statistiques tandis que le Directeur vérifie puis les valide
- **Des ressources humaines suffisantes** pour mener à bien le travail sur les comptes de l'électricité en termes de temps disponible

RESSOURCES MATÉRIELLES

Le tableau suivant résume les moyens à disposition de l'équipe statistique et portés à notre connaissance :

- **Ordinateurs et logiciels** : Les membres disposent de quelques ordinateurs (nombres et modèles inconnus), pourvus de l'outil de travail Excel, utilisé par l'équipe statistique.
- **Connexion internet** : Les communications réseau sont souvent difficiles et les agents du ministère n'ont pas toujours des accès disponibles.

3.3.2 EVALUATION ET ANALYSE DES LACUNES

La section des statistiques du MEER bénéficie de ressources humaines solides, avec une équipe de 6 ingénieurs électriques ou statisticiens à temps plein, dont un directeur. La disponibilité en temps n’est pas une contrainte majeure.

Les agents n’ont pas suivi de formations sur les statistiques énergétiques et manquent de supports de formation. La durée de 2 ou 3 jours de formation sur les statistiques énergétiques est ressenti comme insuffisant pour parvenir à une maîtrise correcte de l’exercice.

Le matériel informatique permet un travail efficace mais le nombre d’ordinateur est en quantité limitée, ce qui parfois entrave la bonne marche de la production des statistiques.

Les deux points d’amélioration principaux sont, d’une part, le renforcement des moyens pédagogiques à disposition (formations sur les statistiques et supports). D’autre part, un manque de matériel informatique dédié au traitement des données collectées, les ordinateurs disponibles ne semblent pas toujours en nombre suffisant.

Le tableau suivant résume les difficultés identifiées lors du le diagnostic en ce qui concerne les moyens humains et matériels.

N°	Problématique	Description
2.1	Absence de matériel pédagogique prêt à l'emploi	Actuellement, les membres ne bénéficient pas de matériel de formation mais "apprennent en faisant" au contact de leurs collègues plus expérimentés.
2.2	Déficiance de matériel informatique	Ordinateurs en quantité limitée et avec des performances limitées. La génération de statistiques énergétiques nécessite des ressources matérielles spécifiques adaptées pour l'utilisation de logiciels modernes et efficaces, ainsi qu'une structure numérique solide.

Tableau 5 : Diagnostic des ressources humaines et matérielles

3.3 COLLECTE DES DONNÉES

Cette section décrit le processus général de collecte des données afin d’aborder (1) le processus en place tel qu’il existe aujourd’hui, (2) d’identifier les principales parties-prenantes en dehors du ministère chargées de fournir des données, (3) la relation avec les fournisseurs de données et (4) d’identifier les goulots d’étranglement ou les limitations du processus qui pourraient être ciblés pour être améliorés.

3.3.1 SITUATION ACTUELLE

Chaque année, le MEER produit des statistiques électriques de l’année N-1 à partir de la collecte d’information suivante :

Secteur	Description des données collectées et leurs sources	Qualité des données et limites	Format et fréquence
Gaz	Données collectées : • Production de gaz naturel (m3) • Exportations de gaz naturel • Consommation de gaz des centrales électriques (TURBOGAS)		

<i>Electricité</i>	• Production mensuelle d'électricité des centrales SEGESA (hydraulique, centrale à gaz) • Exportations d'électricité	• Difficultés (délais) dans la collecte des centrales de la région continentale. Parfois, les données de certains mois sont absentes ce qui entrave la représentation d'années pleine.	• Réception des données sous format papier, email (texte) et Excel. Traitement sur Excel
--------------------	---	--	--

Tableau 6 Sources et procédures de collecte de données

Le MEER ne collecte pas les données de produits pétroliers. C'est le MMH qui collecte ces données.

3.3.2 EVALUATION ET ANALYSE DES LACUNES

Il n'y a pas de procédures écrites pour le flux de données. La méthode de collecte de données est sensiblement la même pour le secteur privé et le secteur public. C'est la force de l'habitude, plus qu'un mandat ou des procédures officielles qui permet la bonne réception des données électriques des centrales et la bonne communication entre l'organisation partenaire et l'équipe statistique. La bonne communication dépend donc de l'interlocuteur. Si l'interlocuteur venait à être réaffecté, ou quittait son organisation, l'équipe aurait du mal à maintenir la relation de travail et à obtenir des données en temps voulu. À noter que malgré une communication généralement fluide, il arrive fréquemment que l'équipe reçoivent les données avec du retard, notamment pour les centrales de la région continentale, ce qui implique un retard dans la production des rapports internes. L'équipe statistique souhaiterait disposer de procédures écrites.

Les problèmes majeurs sont la nécessité de ressaisie (puisque les données proviennent de rapports papiers, de texte dans les emails ou de rapports en format PDF) ainsi que la désagrégation insuffisante de certaines données. Quant à la question de la désagrégation sectorielle, aucune enquête de consommation sur les usages finaux n'a pu être entreprise pour l'instant.

Le tableau suivant résume les difficultés identifiées lors du diagnostic en ce qui concerne la collecte de données.

N°	Problématique	Description
3.1	Niveau de désagrégation insuffisant sur les usages finaux	Il est nécessaire de disposer d'une clé de répartition (enquêtes statistiques) pour désagréger les usages finaux par sous-secteur
3.2	Difficulté à obtenir certaines données du secteur public et privé	Il n'y pas de procédures écrites qui posent le cadre et les modalités de la collecte de données, tout repose sur la personne en poste ce qui constitue une vulnérabilité en cas de départ ou absence de ces personnes.
3.3	Absence de procédures robustes de contrôle des données	Le contrôle qualité des données se limite à une comparaison des ordres de grandeurs par rapports aux précédentes données mensuelles. Il n'existe pas d'outil numérique spécifique de contrôle ou de traitement des données, ni d'approche de validation via l'usage d'indicateurs ou de bilan énergétique.

Tableau 7 : Diagnostic de la collecte de données

3.4 TRAITEMENT DES DONNÉES

3.4.1 SITUATION ACTUELLE

Au cours des entretiens, il n’a été fait mention de réalisations d’estimations ou de modélisation de la part des équipes statistiques du MEER pour combler les données manquantes ou qui semblent incorrectes.

3.4.2 ÉVALUATION ET ANALYSE DES LACUNES

En l’absence de contact établis auprès du MMH et de l’INEGE, nous n’avons pas pu diagnostiquer les processus de traitement des données fournies par ces institutions.

3.5 CONTRÔLE QUALITÉ ET VALIDATION

3.5.1 SITUATION ACTUELLE

Le contrôle-qualité des données électriques est de deux natures : les contrôles-croisés au moment de la collecte de données et la supervision du groupe de travail.

- **Contrôles-croisés au moment de la collecte des données :** l’équipe statistiques cherche à recouper les données afin de détecter au plus vite les éventuelles incohérences et revenir auprès des fournisseurs de données pour corriger ou clarifier les situations qui pourraient être problématiques. Ce contrôle est effectué de manière empirique, en comparant les ordres de grandeurs des données mensuelles d’une année à l’autre et en contextualisant avec les événements de l’année étudiée.
- **Contrôle interne de l’équipe statistique :** La génération du rapport interne est soumise à validation de la hiérarchie.

3.5.2 EVALUATION ET ANALYSE DES LACUNES

Il n’existe pas de processus clair et établi de contrôle qualité. Les contrôles effectués sont très limités et nécessitent la mise en place de formation et d’outils adaptés pour améliorer la qualité des données du bilan énergétique.

Le tableau suivant résume les difficultés identifiées lors du le diagnostic en ce qui concerne la qualité de données.

N°	Problématique	Description
5.1	Absence de procédures robustes de contrôle des données	Le contrôle qualité des données se limite à une comparaison des ordres de grandeurs par rapports aux précédentes données mensuelles. Il n'existe pas d'outil numérique spécifique de contrôle ou de traitement des données, ni d'approche de validation via l'usage d'indicateurs ou de bilan énergétique.

Tableau 8 : Diagnostic de la validation des données

3.6 DIFFUSION ET ANALYSE

3.6.1 SITUATION ACTUELLE

La diffusion publique de statistiques énergétiques est assurée par l’INEGE par le biais de ses annuaires statistiques annuels, sur son site web⁴. Toutefois, ladite publication inclue principalement des séries statistiques simples, c’est-à-dire non contextualisées par rapport à l’ensemble de la situation énergétiques du pays. Ainsi, la publication n’inclue pas d’indicateur sur le secteur énergétique, ni en

4 - https://inege.org/?page_id=396#59-anuarios-estadis-

lien avec les émissions des gaz à effet de serre, ni de bilan énergétique. Cependant, cette publication a le mérite de présenter des séries statistiques couvrant plusieurs années, ce qui permet de dessiner des tendances et donc de constituer un premier socle de données pour informer et alimenter le suivi des politiques publiques en matières énergétique et climatique.

Le MEER ne produit uniquement des rapports internes à destination du ministère. Il n'existe pas de rapport public sur le secteur électrique.

Le MMH ne rend pas non plus publiques de données statistiques dédiées au secteur de pétrole et du gaz.

Les entreprises du secteur énergétique ne publient pas non plus de rapports statistiques ou de rapport d'activité avec une partie chiffrée sur leurs opérations.

3.6.2 EVALUATION ET ANALYSE DES LACUNES

L'absence de rapports statistiques et de rapport d'activités des différentes parties-prenantes constitue une difficulté importante pour consolider l'information et établir une vue d'ensemble au niveau du pays. Ce manque d'information, et notamment d'information consolidée au niveau national, peut s'avérer préjudiciable pour le suivi des politiques publiques en matière d'énergie et de climat au niveau national puisque les efforts déployés par les pouvoirs publics, s'ils sont mesurés, ne sont pas portés à connaissance du public et des parties-prenantes de façon synthétique. A l'échelle internationale, le manque de statistiques énergétiques peut constituer une entrave à la sollicitation de concours financiers de la part d'institutions financières internationales qui souvent exigent des statistiques afin de mesurer les effets de leur politique dans les pays bénéficiaires / partenaires de manière chiffrée.

Le tableau suivant résume les difficultés identifiées lors du diagnostic en ce qui concerne la diffusion et l'analyse.

N°	Problématique	Description
6.1	Absence de rapport statistiques sur le secteur de l'énergie.	L'absence de publication annuelle, exceptée celle de l'INEGE, de part des différentes parties-prenantes du secteur énergétique.
6.2	Absence de rapport d'analyse du secteur de l'énergie.	L'absence de publication annuelle d'analyse des données entrave la prise de recul sur l'évolution du secteur et les effets des politiques en la matière.
6.3	Manque de diffusion des statistiques et des données entre les institutions	Pas de partage des données avec les institutions publiques et parapubliques afin de s'assurer que les statistiques officielles peuvent être facilement utilisées comme données d'entrée à d'autres analyses.
6.4	Faible visibilité des statistiques de l'énergie et des travaux de collecte de données	La faible visibilité des statistiques de l'énergie limite la sensibilisation des institutions et du public à l'importance et à l'utilisation des données sur l'énergie, ce qui entrave leur utilisation dans les processus de prise de décisions, dans l'appui de besoins en investissements dans l'amélioration des statistiques de l'énergie, ainsi que la sensibilisation et la participation des institutions partenaires.

Tableau 9 : Diagnostic de la diffusion des données

3.8.1 MATRICE FORCES / FAIBLESSES / OPPORTUNITÉS / MENACES

Forces - Volonté et intérêt du MEER a améliorer les processus statistiques. - Le nombre restreint d'institutions et d'entreprises impliquées simplifie d'établissement de relations. De plus, les entreprises sont détenues par l'Etat. - Equipe statistique du MEER stable.	Faiblesses - Absence d'accords formalisé de partage des données avec les fournisseurs de données. - Faible coordination entre les institutions. - Absence de fichiers (canevas) standard d'échange d'information. - Manque d'outils et de processus de contrôle des données et de validation. - Absence de données sur la consommation finale et les énergies fossiles.
Opportunités - Renforcer les relations entre les parties-prenantes au processus statistique. - Publication de données statistiques énergétiques au sein du Yearbook de l'INEGE. Cette publication pourrait être complète. - Une meilleure compréhension des objectifs et de l'utilisation des statistiques est un levier de motivation. - Formation à dispenser pour monter en compétences.	Menaces - Le manque de formalisation des rôles respectifs des institution entrave la prise de leadership par l'une d'entre elles. - La confusion dans les processus de consolidation des données et le manque de publication peuvent devenir source de démobilisation des Points Focaux.

Tableau 10 : Matrice des Forces / Faiblesses / Opportunités / Menaces

3.7.2 RECOMMANDATIONS

1 – Améliorer le cadre institutionnel et améliorer le processus de collecte des données

La production de statistiques énergétiques est essentielle à l’élaboration d’une politique énergétique bien informée et l’évaluation de besoins en investissement du secteur de l’Énergie. Pour cela, il est nécessaire de définir une organisation de la production statistique énergétique performante et pérenne.

→ A. Formaliser le rôle de chaque institution dans le système de statistique énergétique de la Guinée Equatoriale

il s’agit avant tout d’établir un inventaire des données requises et les sources de données à solliciter ; ainsi que les institutions correspondantes. Ensuite, une action visant à formaliser les rôles et responsabilités de chaque parties-prenantes au processus de production des statistiques énergétiques. Pour cela, le rôle de l’INEGE comme acteur central doit être soit confirmé, soit questionné, de façon que l’institution en charge de consolider les données puisse mener à bien cette mission et exiger de ses partenaires le respect du cahier des charges qu’elle doit établir en la matière. Cela pourra passer par des protocoles ou des textes ministériels définissant les données échangées avec la cellule de statistiques énergétiques. Enfin, il s’agira de désigner des Points Focaux dans chacune des institutions concernées et spécifier contractuellement leurs missions et activités, ainsi que leur responsabilité hiérarchique.

→ B. Instaurer un processus régulier de travail et d’échange entre les Point Focaux pour fluidifier la collecte

Cela pourra prendre la forme de réunions périodiques d'échanges sur suivi du processus de collecte, en identifiant les points forts et les points d'amélioration. Cela permettrait de partager les bonnes pratiques entre les administrations et les entreprises concernées. Cela permettrait à l'équipe statistique de mieux appréhender l'avancée de la collecte, et détecter au plus tôt les difficultés avec les fournisseurs de données pour établir un plan correctif si cela semble nécessaire.

→ C. Permettre la montée en compétence et pérennité des compétences

des personnes impliquées en mettant leur à disposition des ressources d'auto-formation, des modes opératoires et manuels d'opérations pour les guider dans la collecte des données. Dans un second temps, il sera nécessaire d'évaluer régulièrement les besoins en formation pour faire évoluer les compétences des Points Focaux pour s'adapter à l'évolution du système statistique.

→ D. Améliorer les données de consommation des produits énergétique

En effet, le diagnostic révèle l'absence de données sur la consommation finale des produits énergétiques par secteur. Une enquête sur la consommation finale d'énergie pourrait s'avérer utile pour quantifier les utilisations finales, en particulier pour la biomasse pour laquelle très peu de données sont disponibles.

2 – Renforcer les capacités techniques et les ressources matérielles

En l'état actuel du diagnostic, celui-ci fait ressortir des difficultés liées au manque de matériels informatiques (manque d'ordinateurs) et des difficultés en termes de connexion. Par ailleurs, et l'absence de budget de fonctionnement Actuellement, l'équipe de statistiques énergétiques dispose de ressources humaines relativement suffisantes pour mener un premier travail de collecte, analyse et élaboration des statistiques énergétiques. Toutefois, cela nécessitera une montée en compétence de l'équipe et l'allocation de quelques facilités matérielles.

→ A. Renforcer le matériel informatique

la priorité est d'acquérir les moyens informatiques qui permettent un travail efficace pour l'ensemble de l'équipe du MEER, notamment en termes d'ordinateurs. La puissance des ordinateurs devra également être prévue pour intégrer des volumes de données plus importants à mesure que les flux de données s'accroissent. Une autre priorité est de bénéficier d'une connexion internet fiable afin de pouvoir interagir plus facilement et de recevoir l'ensemble des données électroniquement (et non pas papier).

→ B. Standardiser et documenter les outils de productions des statistiques

il est nécessaire de planifier du temps de documentation des procédures de collecte. Il serait également important de mettre en place des fichiers Excel standardisés (type canevas) à diffuser auprès des fournisseurs des données pour la phase de la collecte des données pour limiter les retraitements et les re-saisies au moment de la consolidation des données.

3 – Compléter et mieux partager les publications

→ A. Produire et publier les statistiques énergétiques

La publication annuelle de l'INEGE s'avère insuffisante car incomplète. Il s'agit donc de compléter la publication actuelle ou d'en prévoir une autre pour intégrer un bilan énergétique au niveau national ainsi que la publication d'indicateurs permettant de mener des analyses pour, in fine, faciliter la prise de décisions éclairées.

→ B. Entretenir des liens plus étroits avec les parties-prenantes

en mettant en place un comité technique ou un groupe de travail incluant les principaux fournisseurs de données pour favoriser les échanges, recueillir leurs retours et assurer une coordination efficace. Cela peut se matérialiser lors d'un atelier de présentation et validation des statistiques énergétiques produite nationalement.

4 – Pérenniser et formaliser les processus liés aux statistiques énergétiques

→ A. Formaliser les interactions et le partage de données entre les acteurs clés

la collecte de données souffre de manque d'accords clairs et officiels sur la transmission des données, ce qui ne permet pas de respecter un calendrier de collecte et nuit à la qualité des données. En pratique, il s'agit de mettre en place des accords formels de transmission de données entre l'équipe statistique et les fournisseurs de données. Associé à un calendrier de collecte de donnée, et d'un canevas pour obliger les institutions partenaires à utiliser le format approprié.

→ B. Améliorer et étendre les contrôles de qualité

actuellement, le processus de contrôle de la qualité des données est restreint à des vérifications de cohérence manuelles, notamment par la hiérarchie. Cela constitue un premier niveau de contrôle nécessaire. Cependant, il est nécessaire d'intégrer des mécanismes de contrôle automatiques au sein des canevas, notamment en intégrant systématiquement une approche visuelle et via des indicateurs. L'approche visuelle (via des graphiques) permet de détecter rapidement les valeurs aberrantes. L'approche de vérification par indicateurs permet d'identifier les incohérences entre différentes séries. Conjointement, des procédures de contrôle de qualité avec les fournisseurs de données doivent être mises en œuvre pour définir les responsabilités de chaque partie prenante.

→ C. Examiner et évaluer régulièrement le processus statistique, les résultats et les besoins en formation

ce processus devrait viser à identifier tout goulot d'étranglement ou défi nécessitant une action dans le processus statistique, évaluer la conformité des résultats statistiques aux normes internationales et aux exigences de la politique nationale, et identifier tout besoin de formation ou de renforcement des capacités de l'équipe qui devrait être satisfait. Une révision doit être effectuée tous les 3 à 5 ans.

4 PLAN D' ACTIONS POUR ÉTABLIR UN NEIS



Le plan d'action visant à renforcer les statistiques sur l'énergie en Guinée Equatoriale, à établir un NEIS et à mettre en œuvre les recommandations soulignées ci-dessus est détaillé dans la section suivante du rapport. Le plan comprend 22 actions dont la mise en œuvre devrait nécessiter environ 156 000 € d'investissement et des dépenses récurrentes. Les actions individuelles sont classées par ordre de priorité pour contribuer à l'élaboration d'un calendrier de mise en œuvre, ainsi que pour fournir des critères de sélection des actions à mettre en œuvre face aux limitations des ressources.

4.1 IDENTIFICATION ET PRIORISATION DES ACTIONS REQUISES

Le tableau ci-dessous identifie les actions spécifiques requises pour soutenir chaque recommandation. Les actions sont classées par ordre de priorité à l'aide d'une matrice analytique qui évalue les actions en fonction de leur impact attendu en fonction de l'effort ou des ressources qu'elles nécessitent. Un projet est considéré comme nécessitant un effort important s'il a un coût financier élevé, des exigences élevées en matière de ressources humaines ou s'il dépend fortement d'une action qui échappe au contrôle direct des parties-prenantes concernées. L'impact est considéré en termes de contribution à la réalisation de l'objectif global du plan, à savoir l'établissement d'un SIEN, ainsi qu'aux objectifs spécifiques détaillés dans la deuxième colonne du tableau.

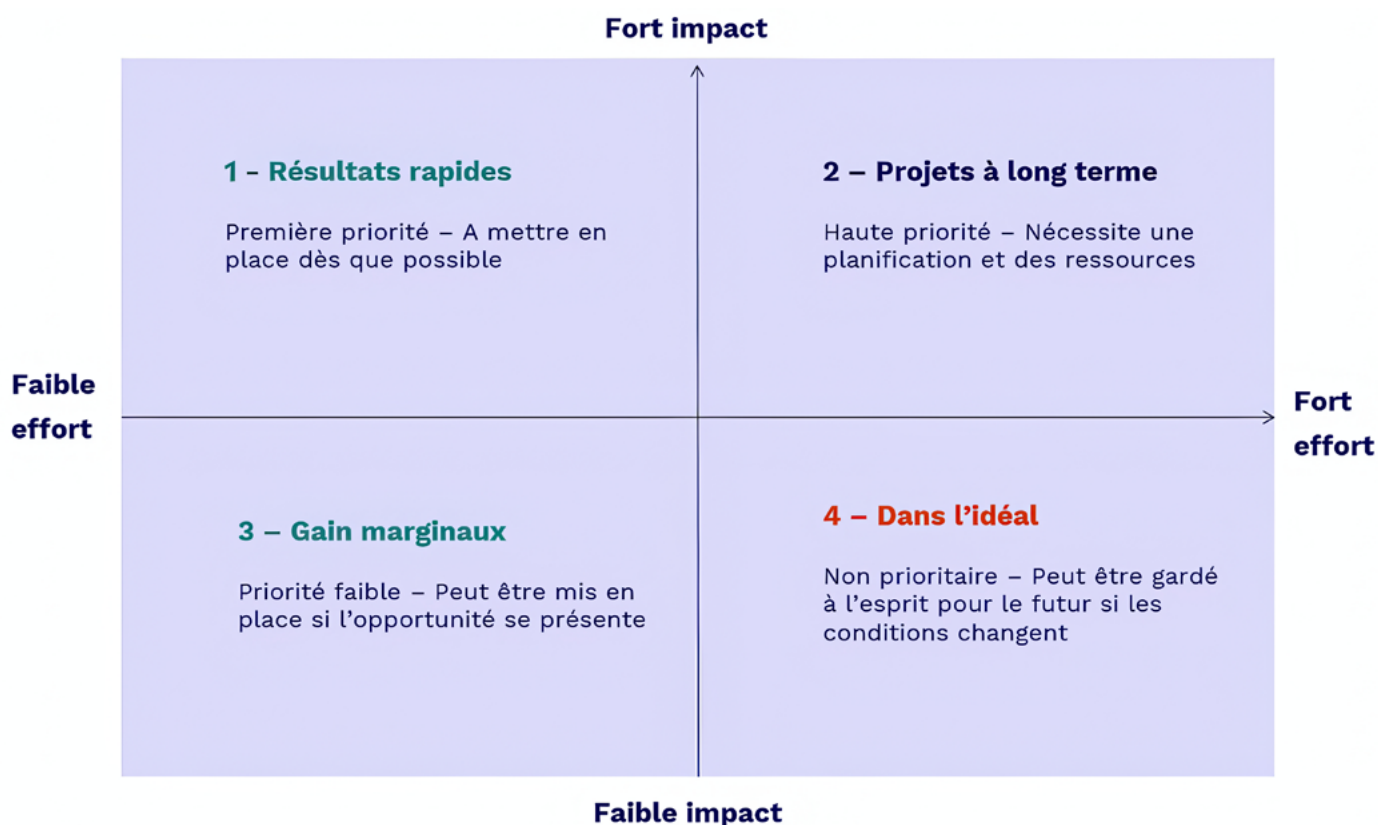


Figure 6 : Matrice de priorisation

Les éléments classés avec un "1" sont des actions qui peuvent être entreprises avec peu de planification préalable et peu de ressources, mais qui devraient avoir un fort impact. Les éléments classés avec un "2" sont des projets qui devraient apporter une contribution majeure au développement des statistiques, mais qui nécessitent une planification et une allocation de ressources substantielles pour porter leurs fruits. Les éléments classés avec un "3" ou un "4" sont généralement considérés comme moins prioritaires, et peuvent être traités de manière opportuniste ou pas du tout.

Recommandations	Objectif spécifiques		Action	Priorité
1. Définir un cadre institutionnel adapté et améliorer la collecte des données	A. Formaliser les rôles de chacun dans la collecte de données	1A.1	Etablir un inventaire des données requises et les sources de données à solliciter, ainsi que les institutions correspondantes. Ensuite, il s'agira de formaliser les rôles et responsabilités de chaque partie prenante au processus de production des statistiques énergétiques, et de confirmer le rôle central de l'INEGE dans le processus statistique.	2
		1A.2	Spécifier contractuellement les activités des Points Focaux, dans un format contraignant (Il s'agit d'ajouter à la fiche de poste des Points Focaux la liste exhaustive de leurs tâches de collecte de données et de clarifier les responsabilités hiérarchiques.)	1
		1A.3	Faire évoluer le cadre réglementaire pour y faire figurer les responsabilités de chacun dans la production et la transmission des données	2

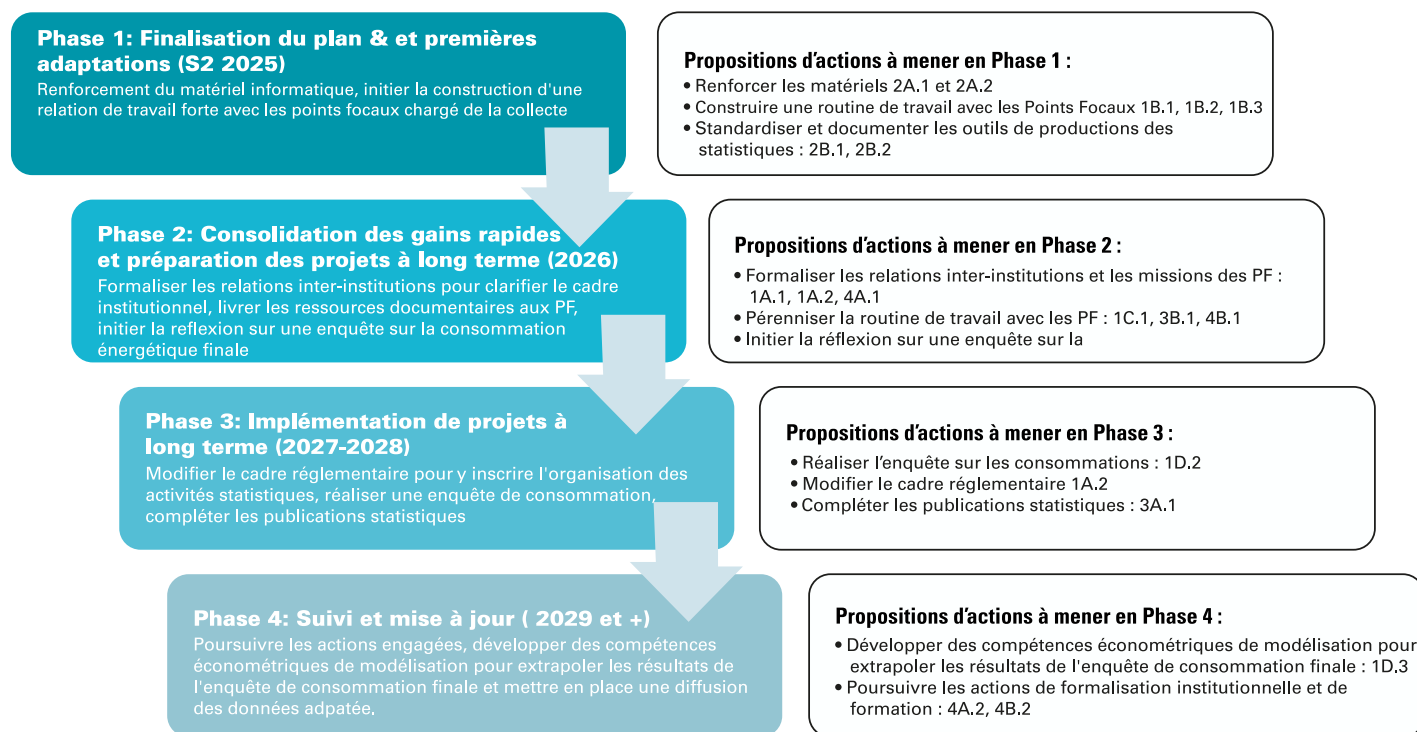
1. Définir un cadre institutionnel adapté et améliorer la collecte des données	B. Instaurer une routine de travail avec les Points Focaux pour fluidifier la collecte	1B.1	Organiser des réunions périodiques de suivi avec l'équipe statistique et l'ensemble des Points Focaux, pour partager les bonnes pratiques et mieux gérer/contrôler l'avancement de la collecte de données et, si nécessaire, apporter des actions corrective	1
		1B.2	Définir et chiffrer le budget nécessaire pour tenir des rencontres périodiques en présentiel avec les Points Focaux.	1
		1B.3	Rechercher les financements pour la tenue de réunions périodiques	1
	C. Permettre la montée en compétence des Points Focaux	1C.1	Mettre à disposition des points focaux des ressources documentaires pour les guider dans leurs missions	1
	D. Améliorer les données de consommation finale des produits énergétiques	1D.1	Définir le périmètre que pourra couvrir une enquête sur la consommation finale d'énergie pour obtenir une décomposition de la demande finale d'énergie par secteur économique (agriculture, industrie, services, ménages, transports). L'enquête pourra traiter de l'ensemble des 5 secteurs ou de certains uniquement en fonction des carences de données et l'absence d'approches alternatives.	1
		1D.2	Réaliser une enquête sur la consommation finale d'énergie pour obtenir une décomposition de la demande finale d'énergie par secteur économique (agriculture, industrie, services, ménages, transports).	2
		1D.3	Développer des compétences économétriques de modélisation pour extrapoler les résultats de l'enquête de consommation finale pour produire des données annuelles durant les années suivant l'enquête.	2
2. Renforcer les capacités techniques et les ressources matérielles	A. Renforcer le matériel informatique	2A.1	Doter les Points Focaux de matériel informatique, notamment les ordinateurs, performant et en quantité suffisante pour faciliter le traitement des données statistiques.	1
		2A.2	Assurer une connexion internet fiable pour faciliter les interactions et les échanges de données électroniquement, notamment pour supprimer les communications de rapports en papier.	1

2. Renforcer les capacités techniques et les ressources matérielles	B. Standardiser et documenter les outils de productions des statistiques	2B.1	Documenter les procédures utilisées actuellement ou qui seront déployées.	3
		2B.2	Spécifier et élaborer des Excel standardisés pour la collecte de données à diffuser auprès des fournisseurs de données	1
3. Compléter et mieux partager les publications	A. Produire et publier les statistiques énergétiques	3A.1	Compléter la publication actuelle de l'INEGE avec les données disponibles dans les différentes institutions.	1
		3A.2	Compléter la publication actuelle de l'INEGE en intégrant un bilan énergétique au niveau national ainsi que la publication d'indicateurs permettant de mener des analyses.	2
	B. Entretenir des liens plus étroits avec les parties-prenantes	3B.1	Définir et mettre en œuvre un groupe de travail incluant les principaux fournisseurs de données pour favoriser les échanges, recueillir leurs retours et assurer une coordination efficace.	1
4. Pérenniser et formaliser les processus liés aux statistiques énergétiques	A. Formaliser les interactions et le partage de données entre les acteurs clés	4.A.1	Développer un accord de transmission de données entre les institutions partenaires et l'INEGE (incluant un calendrier, les procédures de collecte de données et les canevas)	2
		4.A.2	Signer des accords de partage d'information avec toute nouvelle entité intégrant le secteur (publique ou privée) et susceptible de fournir des données	3
	B. Améliorer et étendre les contrôles de qualité	4B.1	Intégrer des mécanismes de contrôle automatiques au sein des canevas, notamment en intégrant systématiquement une approche visuelle et via des indicateurs. L'approche visuelle (graphiques) permet de détecter rapidement les valeurs aberrantes. L'approche de vérification par indicateurs permet d'identifier les incohérences.	1
		4B.2	Former les points focaux aux fondamentaux des statistiques énergétiques pour améliorer la compréhension des données traitées.	2
	C. Examiner et évaluer régulièrement le processus statistique, les résultats et les besoins en formation	4.C.1	Procéder à un examen complet des besoins en matière de développement des capacités au sein de l'équipe tous les 3 à 5 ans	3

Tableau 11 : Recommandations

4.2 IMPLÉMENTATION DU PLAN D'ACTION

La figure ci-dessous résume les principales phases de mise en œuvre envisagées pour les actions recommandées en vue d'établir un NEIS en Guinée Equatoriale.



Recommandations	Objectif spécifiques	N°	Action	Priorité	Ressources (RH : ressources humaines RF : ressources financières)	Indicateurs	Calendrier
1 - Définir un cadre institutionnel adapté et améliorer la collecte des données	A. Formaliser les rôles de chacun dans la collecte de données	1A.1	<i>Etablir un inventaire des données requises et les sources de données à solliciter, ainsi que les institutions correspondantes. Ensuite, il s'agira de formaliser les rôles et responsabilités de chaque partie prenante au processus de production des statistiques énergétiques, et de confirmer le rôle central de l'INEGE dans le processus statistique.</i>	2	RH : 3 semaines de temps dédié RF : Limitée	L'inventaire recense l'ensemble des données nécessaires pour établir un bilan énergétique complet. Chaque partie-prenante connaît ses responsabilités et son rôle dans le processus statistique.	S1 2026
		1A.2	<i>Spécifier contractuellement les activités des Points Focaux, dans un format contraignant (Il s'agit d'ajouter à la fiche de poste des Points Focaux la liste exhaustive de leurs tâches de collecte de données et de clarifier les responsabilités hiérarchiques.)</i>	1	RH : 3 semaines de temps dédié RF : Limitée	Les Points Focaux, leur responsable hiérarchique et l'équipe statistique sont d'accord sur les modalités de collecte et les rôles de chacun, notamment l'encadrement hiérarchique des Points Focaux	S1 2026
		1A.3	<i>Faire évoluer le cadre réglementaire pour y faire figurer les responsabilités de chacun dans la production et la transmission des données</i>	2	RH : 4-6 semaines de temps dédié RF : Limitée	Les rôles de chaque partie-prenante sont définis dans la législation nationale	2027-2028

1 - Définir un cadre institutionnel adapté et améliorer la collecte des données	B. Instaurer une routine de travail avec les Points Focaux pour fluidifier la collecte	1B.1	<i>Organiser des réunions périodiques de suivi avec l'équipe statistique et l'ensemble des Points Focaux, pour partager les bonnes pratiques et mieux gérer/contrôler l'avancement de la collecte de données et, si nécessaire, apporter des actions correctives</i>	1	RH : 1/2 jour par trimestre pour la tenue des réunions + 1/2 journée pour la préparation RF : Limitée si réunion en visio-conférence	L'ensemble des points focaux sont identifiés, conviés et participent aux réunions d'échanges. Comptes-rendus des réunions avec plan d'actions et formalisation des bonnes pratiques. Les comptes-rendus sont diffusés à l'ensemble des points focaux.	S2 2025
		1B.2	<i>Définir et chiffrer le budget financier nécessaire pour tenir des rencontres périodiques</i>	1	RH : Limitée RF : Limitée	Un budget détaillé est établi pour la tenue de réunion périodique avec les Points Focaux	S2 2025
		1B.3	<i>Rechercher les financements pour la tenue de rencontres périodiques</i>	1	RH : Quelques jours de temps dédiés RF : Limités	Validation de budgets dédiés	S2 2025
	C. Permettre la montée en compétence des Points Focaux	1C.1	<i>Mettre à disposition des points focaux des ressources documentaires pour les guider dans leurs missions</i>	1	RH : 1 semaine de temps dédié de chaque Point Focal RF : Limité	Une liste de ressources actualisées en espagnol et anglais (voire en français) est rendue disponible	S1 2026

1 - Définir un cadre institutionnel adapté et améliorer la collecte des données D. Améliorer les données de consommation finale des produits énergétiques	1D.1	Définir le périmètre que pourra couvrir une enquête sur la consommation finale d'énergie pour obtenir une décomposition de la demande finale d'énergie par secteur économique (agriculture, industrie, services, ménages, transports). L'enquête pourra traiter de l'ensemble des 5 secteurs ou de certains uniquement en fonction des carences de données et l'absence d'approches alternatives.	1	RH : 1 mois de temps dédié RF : Limité	Les secteurs à soumettre à enquête sont identifiés et priorisés. L'étude des coûts d'une telle étude est réalisée. Les approches alternatives à une telle enquête ont été étudiées et arbitrées.	2026
	1D.2	Réaliser une enquête sur la consommation finale d'énergie pour obtenir une décomposition de la demande finale d'énergie par secteur économique (agriculture, industrie, services, ménages, transports).	2	RH : 1 année RF : 150 000 - 800 000€ selon la méthode statistique déployée et la taille des échantillons nécessaire	Réalisation de l'étude. Réception des résultats et intégration aux statistiques nationales	2027-2028
	1D.3	Développer des compétences économétriques de modélisation pour extrapoler les résultats de l'enquête de consommation finale pour produire des données annuelles durant les années suivant l'enquête.	2	RH : 1 mois. Dépend de l'institution qui porte la responsabilité. L'office statistique national détient généralement ces compétences en interne. Le temps d'1 mois est basé sur cette hypothèse. RF : Limitées	Les consommations énergétiques post-enquête sont extrapolées chaque année	2029+

2 - Renforcer les capacités techniques et les ressources matérielles	A. Renforcer le matériel roulant	2A.1	Doter les Points Focaux de matériel informatique, notamment les ordinateurs, performant et en quantité suffisante pour faciliter le traitement des données statistiques.	1	RH : Limitées RF : 800€ par ordinateur pour chacun des membres de l'équipe, soit 3200€	Chacun des membres est équipé d'un ordinateur.	S2 2025
	B. Standardiser et documenter les outils de productions des statistiques	2B.1	Assurer une connexion internet fiable pour faciliter les interactions et les échanges de données électroniques, notamment pour supprimer les communications de rapports en papier.	1	RH : Limitées RF : 600€ par an par personne, soit 2400 €	La connexion internet est fiabilisée, permet d'améliorer les conditions de travail et faciliter les échanges.	S2 2025
		2B.2	Spécifier et élaborer des Excel standardisés pour la collecte de données à diffuser auprès des fournisseurs de données	3	RH : 4-6 semaines RF : Limitée	Un fichier Excel dédié à chaque institution fournisseuse de données.	2026
3 - Compléter et mieux partager les publications	A. Produire et publier les statistiques énergétiques	3A.1	Compléter la publication actuelle de l'INEGE avec les données disponibles dans les différentes institutions.	1	RH : 1 semaine de temps dédié RF : Limitée	La publication annuelle de l'INEGE intègre l'ensemble des données disponibles de chaque institution	2027-2028
		3A.2	Compléter la publication actuelle de l'INEGE en intégrant un bilan énergétique au niveau national ainsi que la publication d'indicateurs permettant de mener des analyses.	2	RH : 1 mois, y compris la validation par la hiérarchie et les parties prenantes RF : Limitée	La publication annuelle de l'INEGE intègre un bilan énergétique et des indicateurs.	2028
	B. Entretenir des liens plus étroits avec les parties-prenantes	3B.1	Définir et mettre en œuvre une un groupe de travail incluant les principaux fournisseurs de données pour favoriser les échanges, recueillir leurs retours et assurer une coordination efficace.	1	RH : 1-2 semaines RF : Limitée	Un comité technique / groupe de travail est nommé	2026

4 - Pérenniser et formaliser les processus liés aux statistiques énergétiques	A. Formaliser les interactions et le partage de données entre les acteurs clés	4.A.1	Développer un accord de transmission de données entre les institutions partenaires et l'INEGE (incluant un calendrier, les procédures de collecte de données et les canevas)	2	RH : 8 à 10 semaines, support de la hiérarchie FR : Limitée	Accords de collaboration signés	2026
		4.A.2	Signer des accords de partage d'information avec toute nouvelle entité intégrant le secteur (publique ou privée) et susceptible de fournir des données	3	RH : Limitée FR : Limitée	Accords de collaboration signés	2029 et +
	B. Améliorer et étendre les contrôles de qualité	4B.1	Intégrer des mécanismes de contrôle automatiques au sein des canevas.	1	RH : Limitée FR : Limitée	Les canevas sont munis d'outils intégrés de contrôle des données (graphiques et indicateurs).	2026
		4B.2	Former les points focaux de l'atelier aux bases des statistiques énergétiques pour améliorer la compréhension de l'importance des données énergétiques, des exigences en matière de données et des indicateurs clés.	2	RH : 2 semaines pour la préparation RF : Forfait conférence de 960 € pour un atelier de sensibilisation	Les points focaux de l'atelier de validation comprennent les processus statistiques et participent activement aux ateliers de validation	S2 2028
	C. Examiner et évaluer régulièrement le processus statistique, les résultats et les besoins en formation	4.C.1	Procéder à un examen complet des besoins en matière de développement des capacités au sein de l'équipe tous les 3 à 5 ans	3	RH : 2-3 semaines FR : Limitée	Rapport d'auto-évaluation mis à jour identifié sur les adaptations requises dans les processus, les besoins de formation de l'équipe ou les domaines d'amélioration	En continu tous les 3 à 5 ans



5.1 RÉSUMÉ DES PROBLÈMES DÉTECTÉS LORS DU DIAGNOSTIC

N°	Problématique	Description
Environnement institutionnel et légal		
1.1	Absence de convention cadre de partage des données statistiques entre l'INEGE et les différentes institutions	Un cadre juridique définissant les rôles et responsabilité de chaque institution manque pour fluidifier le partage de données. Il en résulte des livraisons de données avec des délai, parfois même l'absence pure et simple de données (pour certains mois d'une année) ce qui dégrade la qualité des statistiques produites.
1.2	Manque de clarté dans les responsabilités affectées au Point Focaux siégeant dans les institutions partenaires	Les missions de production des statistiques affectées aux Point Focaux Partenaires ne sont pas contractuellement définies et tendent à être négligées, au profit des activités quotidiennes.
1.3	Blocages institutionnels	Les objectifs et les bénéfices des statistiques énergétiques ne sont pas toujours connues des parties-prenantes. En conséquence, les sollicitations pour remonter les informations / données en sont entravées.
Ressources humaines et matérielles		
2.1	Absence de matériel pédagogique prêt à l'emploi	Actuellement, les membres ne bénéficient pas de matériel de formation mais "apprennent en faisant" au contact de leurs collègues plus expérimentés.

2.2	Déficiences de matériel informatique	Ordinateurs en quantité limitée et avec des performances limitées. La génération de statistiques énergétiques nécessite des ressources matérielles spécifiques adaptées pour l'utilisation de logiciels modernes et efficaces, ainsi qu'une structure numérique solide.
Collecte des données		
3.1	Niveau de désagrégation insuffisant sur les usages finaux	Il est nécessaire de disposer d'une clé de répartition (enquêtes statistiques) pour désagréger les usages finaux par sous-secteur
3.2	Difficulté à obtenir certaines données du secteur public et privé	Il n'y a pas de procédures écrites qui posent le cadre et les modalités de la collecte de données, tout repose sur la personne en poste ce qui constitue une vulnérabilité en cas de départ ou absence de ces personnes.
3.3	Absence de procédures robustes de contrôle des données	Le contrôle qualité des données se limite à une comparaison des ordres de grandeurs par rapports aux précédentes données mensuelles. Il n'existe pas d'outil numérique spécifique de contrôle ou de traitement des données, ni d'approche de validation via l'usage d'indicateurs ou de bilan énergétique.
Validation des données		
5.1	Absence de procédures robustes de contrôle des données	Le contrôle qualité des données se limite à une comparaison des ordres de grandeurs par rapports aux précédentes données mensuelles. Il n'existe pas d'outil numérique spécifique de contrôle ou de traitement des données, ni d'approche de validation via l'usage d'indicateurs ou de bilan énergétique.
Diffusion et analyse		
6.1	Absence de rapport statistiques sur le secteur de l'énergie.	L'absence de publication annuelle, exceptée celle de l'INEGE, de part des différentes parties-prenantes du secteur énergétique.
6.2	Absence de rapport d'analyse du secteur de l'énergie.	L'absence de publication annuelle d'analyse des données entrave la prise de recul sur l'évolution du secteur et les effets des politiques en la matière.
6.3	Manque de diffusion des statistiques et des données entre les institutions	Pas de partage des données avec les institutions publiques et parapubliques afin de s'assurer que les statistiques officielles peuvent être facilement utilisées comme données d'entrée à d'autres analyses.
6.4	Faible visibilité des statistiques de l'énergie et des travaux de collecte de données	La faible visibilité des statistiques de l'énergie limite la sensibilisation des institutions et du public à l'importance et à l'utilisation des données sur l'énergie, ce qui entrave leur utilisation dans les processus de prise de décisions, dans l'appui de besoins en investissements dans l'amélioration des statistiques de l'énergie, ainsi que la sensibilisation et la participation des institutions partenaires.

5.2 HYPOTHÈSES DE COÛTS

ITEM	COMMENTAIRES	HYPOTHESE DE COUT UNITAIRE (€)
CONFERENCE PACKAGE	Prix pour 24 participants, incluant la location de la salle	960€
FRAIS DE CONSULTANT	Prix par semaine	4800€
FORMATION	Prix d'une semaine de formation, par incluant le transport et l'hébergement	2400€

5.3 LISTE DES ENTRETIENS ET RÉFÉRENCES

1er entretien : 18 décembre 2024
2nd entretien : 18 février 2025
3ème entretien : 3 juin 2025

5.4 QUESTIONNAIRES

Transmis dans un fichier séparé



AFREC
Commission Africaine
de l'Énergie

Union
Africaine 

© 2025- Commission Africaine de l'Énergie (AFREC)
02 Rue Chenoua, BP791, Hydra, 16035,
Algiers, ALGERIA

Tel: +213 23 45 9198

Fax: +213 23 45 9200

afrec@africanunion.org

www.au-afrec.org

